

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SG/10-487-109 du 15/03/2010

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE SPECIAL

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Secrétariat Général

Comme suite aux élections des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial (scrutin du 7 janvier 2010), vous trouverez ci-joint les arrêtés de composition.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat général

Référence

10-005

Dossier suivi par

Martine MARTIN

Téléphone

04 42 91 71 21

Fax

04 42 26 68 03

Mél.

Ce.sg

@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence

cedex 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le décret n° 82-452 du 28 mai 1982, modifié par le décret n° 84-956 du 25 octobre 1984 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 août 1984, relatif aux modalités de vote par correspondance ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 13 juin 1983 portant création de comités techniques paritaires académiques publié au JORF du 7 août 2009 et au BOEN n° 34 du 17 septembre 2009 ;
- VU** la circulaire ministérielle DGRH C1-2 n° 2009-0924432C du 27 octobre 2009 publiée au BOEN n° 44 du 26 novembre 2009 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Les listes des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au Comité Technique Paritaire Spécial ainsi que le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'entre elles, sont fixées conformément au tableau A joint en annexe.

ARTICLE 2 : Les organisations syndicales visées dans le tableau ci-annexé devront faire connaître les noms de leurs représentants devant siéger à ce comité, à mes services.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 14 janvier 2010

signé **Jean-Paul de GAUDEMAR**

TABLEAU A

Nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués
aux organisations syndicales appelées à siéger au

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE SPECIAL DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

UNSA- EDUCATION		FO		CGT		FSU		SGEN-CFDT	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
3	3	3	3	2	2	1	1	1	1



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat général

Référence

10-007

Dossier suivi par

Martine MARTIN

Téléphone

04 42 91 71 21

Fax

04 42 26 68 03

Mél.

Ce.sg

@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence

cedex 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le décret n° 82-452 du 28 mai 1982, modifié par le décret n° 84-956 du 25 octobre 1984 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 août 1984, relatif aux modalités de vote par correspondance ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 13 juin 1983 portant création de comités techniques paritaires académiques publié au JORF du 7 août 2009 et au BOEN n° 34 du 17 septembre 2009 ;
- VU** la circulaire ministérielle DGRH C1-2 n° 2009-0924432C du 27 octobre 2009 publiée au BOEN n° 44 du 26 novembre 2009 ;
- VU** les désignations faites par des organisations syndicales en date des 18, 20 et 21 janvier 2010 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : sont nommés en qualité de **représentants de l'administration** au comité technique paritaire spécial :

TITULAIRES

- Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Président,
- M. Didier VIN-DATICHE, Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux des
Alpes de Haute-Provence Alpes de Haute-Provence
- M. Pierre BARRIERE, Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux des
Hautes-Alpes
- M. Jean-Luc BENEFICE, Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux des
Bouches-du-Rhône
- M. Bernard LELOUCH, Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux de
Vaucluse

SUPPLEANTS

- Mme Martine BURDIN, Secrétaire Générale
de l'Académie,
- M. Bernard COMBE, Secrétaire Général de
l'Inspection Académique des Alpes de Haute-
Provence
- Mme Michèle EVESQUE, Secrétaire Générale
Inspection Académique des Hautes-Alpes
- M. Michel RICARD, Secrétaire Général de
l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône
- Mme Sylvie TAIX, Secrétaire Générale de
l'Inspection Académique de Vaucluse

- M. Pierre TAUDOU, Médecin, Conseiller Technique
- Mme Christiane BONNEFOY, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie,
- M. Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie
- M. Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et des ressources humaines
- M. Michel MOTRE – Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique
- Mme Myriam THIMONIER, chef de la Division de la formation
- Mme Véronique GALZY, Chef de la Logistique
- M. David LAZZERINI, Chef de la division de l'organisation scolaire
- M. Philippe GAYRAUD, Chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques
- Mme Sylvie DERET – Responsable de la formation des ATOS – DAFIP

ARTICLE 2 : sont nommés en qualité de **représentants du personnel** au comité technique paritaire spécial :

TITULAIRES

Représentants de UNSA - EDUCATION

- Mme Audrey BOILLON – Contractuelle A
Rectorat d'Aix-Marseille
- Mme Patricia BUCCHIERI – ADJAENES 2
Inspection Académique des Bouches-du-Rhône
- M. Jean-Claude HAUSSER – SAENES
Rectorat d'Aix-Marseille

Représentants de FNEC-FP-FO

- Mme Solange BAILEY – ADJAENES 2
Rectorat d'Aix-Marseille
- M. Didier MICHELON – SAENES
Rectorat d'Aix-Marseille
- M. Olivier TASSIN – ADJENES
IEN Avignon

Représentants de la CGT

- M. Jean-Louis BRUNEL - IGR
Rectorat d'Aix-Marseille
- M. Patrick BONGIOVANNI – ADJENES -
Inspection académique des Bouches-du-Rhône

SUPPLEANTS

Représentants de UNSA - EDUCATION

- Mme Magali CARTIER – Contractuelle A
Rectorat d'Aix-Marseille
- M. Noël GRITTERET – CASU –
Rectorat d'Aix-Marseille
- Mme Liliane BLANC – SAENES
Inspection Académique des Bouches-du-Rhône

Représentants de FNEC-FP-FO

- Mme Claire LE SCAON – SAENES
Rectorat d'Aix-Marseille
- Mme Martine CHAVENTRE – Contractuelle
Inspection Académique des Hautes-Alpes
- Mme Sophie MENAULT – SAENES
Inspection Académique de Vaucluse

Représentants de la CGT

- Mme Fabienne THUILLIEZ-GILGES - SAENES
Inspection Académique des Bouches-du-Rhône
- M. Marc PIZZATA – ATRF -
Rectorat d'Aix-Marseille

Représentant de la FSU

- Mme Marie-Françoise DELTRIEUX – APAENES
Rectorat d'Aix-Marseille

Représentant du SGEN-CFDT

- M. Yves-Louis PENELON – IGE
Rectorat d'Aix-Marseille

Représentant de la FSU

- Mme Anne-Lise MARTIN – SAENES
Inspection Académique des Hautes-Alpes

Représentant du SGEN-CFDT

- Mme Dominique RINDONE – ASI
Inspection Académique des Hautes-Alpes

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 26 janvier 2010

signé Jean-Paul de GAUDEMAR